

AN IMPORTANT MESSAGE FROM ARRIV PROPERTIES

Pre-Authorized Payment Plan

Access a convenient way of paying your monthly rent (including rent for any additional services as agreed and set out in the RTA, such as a parking spot). Similar to you writing a cheque, we will automatically deduct your monthly rent payment from the bank account of your choice on the first business day of each month.

In what ways do you benefit?

- You do not have to write any more cheques or pay for postage.
- Payments are automatically recorded on your bank statement or passbook, so there is no need to keep separate records.
- You do not have to worry about missing a payment, mail delays, or being away on vacation.
- You do not have to make a special visit to our offices.
- You can choose to stop the pre-authorized payments with appropriate notice at any time.

What do you have to do to enroll?

Complete and sign this Pre-Authorized Payment Application Form. Attach an unsigned cheque marked “void” to the completed Application Form. You can email the completed form and void cheque to tenant@arriv.ca or drop it off in a secured drop box at one of our OCH/ARRIV office locations (Office locked box). These locations include 39 Auriga Drive, 13 Woodfield Drive, and 731 Chapel Crescent.

Terms and Conditions

The total monthly rent due, as determined by your latest rent change notice, will be deducted automatically from your bank account on the first business day of each month.

Pre-authorized payments can be drawn from any Canadian financial institution.

If two or more of your payments are returned unpaid by your bank within a one-year period, the pre-authorized plan will be cancelled, and payment will only be accepted by certified cheque, cash or money order.

Cancellation

The agreement can be terminated, in writing or by phone at any time, by either the tenant or Ottawa Community Housing Corporation. A particular payment may be cancelled up to four business days before the first of the month. If this agreement or payment is cancelled, rent must be paid directly to Ottawa Community Housing Corporation. Please contact our office at 613 415-7865 for further information on this payment option.

Pre-Authorized Payment Plan Agreement (PAP)

The undersigned hereby authorizes Ottawa Community Housing Corporation to withdraw from my/our account on the first business day of each month the monthly rent (including rent for any additional services as agreed and set out in the RTA, such as a parking spot) amount due.

New Application

Change direct deposit banking information

Tenant Information

Name		Tenant ID
Address		
City	Province	Postal Code
Phone		
Month you wish to begin the pre-authorized payment plan (can be the first of any month)		

If blank, we will start the first of the next available month.

Banking Information – please enclose one of your personal cheques marked “void”

Name of Financial Institution		
Address		
City	Province	Postal Code

Signatures

Signature	Signature (if joint account)	Date
-----------	------------------------------	------

For a joint account, everyone who would normally have to sign a cheque must sign this application.

If you have post-dated cheques with Ottawa Community Housing Corporation and need to have them returned, please check this box.



PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE DU COMPTE CHÈQUES

Nous vous offrons un moyen pratique de payer votre loyer mensuel (y compris le loyer de tous les services supplémentaires convenus et fixés dans la loi de location à usage d'habitation, comme le stationnement). Si vous le désirez, nous prélèverons automatiquement du compte bancaire que vous aurez désigné, le premier jour de travail du mois, le paiement de votre loyer.

Quels sont les avantages d'un tel système?

- Vous n'avez plus à faire de chèque ou à payer de frais d'affranchissement.
- Vos paiements seront automatiquement enregistrés sur votre relevé mensuel ou dans votre carnet bancaire alors il n'est pas nécessaire d'en garder un dossier séparé.
- Vous n'avez pas à craindre que votre paiement ou le courrier soit en retard, ni à prendre des mesures spéciales si vous partez en vacances.
- Vous n'avez pas à vous rendre à nos bureaux.
- Avec un préavis raisonnable, vous pouvez mettre fin au régime de paiements.
- Comment puis-je profiter de cette option?

What do you have to do to enroll?

Remplissez et signez le formulaire de demande de paiement automatique ci-dessous. Joignez un chèque non signé portant la mention «NUL» au formulaire rempli et retourner par courriel à tenant@arriv.ca ou à une de nos boîtes de dépôt sécurisée à l'un des bureaux de LCO/ARRIV situés au 39, promenade Auriga, au 13, promenade Woodfield et au 731, croissant Chapel.

Conditions générales

Le montant total du loyer mensuel dû, tel que déterminé par votre dernier avis de modification de loyer, sera déduit automatiquement de votre compte bancaire le premier jour ouvrable de chaque mois.

Les prélèvements automatiques du compte chèques peuvent être effectués dans toutes institutions financières canadiennes.

Si deux ou plus de vos paiements ont été retournés impayés par votre banque pendant un an, nous nous réservons le droit d'annuler votre plan pré-autorisé et/ou privilège de chèque. Vous devez donc nous faire parvenir immédiatement un mandat-poste, comptant ou chèques certifiés.

Annulation

Le locataire ou la Société de logement communautaire d'Ottawa peut mettre fin à l'entente de prélèvement automatique, par écrit ou par téléphone, en tout temps. Vous pouvez demander des modifications jusqu'à quatre jours de travail avant le premier jour de travail du mois. Si cette entente se termine, le loyer doit être payé directement à la Société de logement communautaire d'Ottawa. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette option de paiement, veuillez communiquer avec notre bureau au 613-415-7865.

Entente de prélèvement automatique du compte chèques (PAP)

Le soussigné autorise par la présente la Société de logement communautaire d'Ottawa à retirer le loyer mensuel exigible de mon institution financière (y compris le loyer de tous les services supplémentaires convenus et fixés dans la loi de location à usage d'habitation, comme le stationnement) le premier jour de travail du mois.

Nouvelle Application

Modifier les informations sur le dépôt bancaire direct

Renseignements sur le locataire

Nom		Numéro du locataire	
Adresse			
Ville	Province	Code postal	
Téléphone			
Mois d'entrée en vigueur souhaitée du régime de prélèvement automatique du compte chèques (le premier d'un mois donné)			

Si la date n'est pas précisée, le premier prélèvement s'effectuera le 1er jour du mois suivant

Renseignements sur l'institution bancaire – N'oubliez pas de joindre un de vos chèques personnels non- signé portant la mention "nul"

Nom de l'institution financière		
Adresse		
Ville	Province	Code postal

Signatures

Signature	Signature (compte bancaire conjoint)	Date
-----------	--------------------------------------	------

Dans le cas d'un compte bancaire conjoint, toutes les parties qui doivent normalement signer un chèque doivent également signer la présente

Veuillez cocher cette case si vous avez remis des chèques postdatés à la Société de logement communautaire d'Ottawa et que vous devez les récupérer.